

2) Ressources financières

Le montant du budget prévisionnel :€

Le montant des disponibilités :€

Le montant moyen de la cotisation annuelle :€

3) Ressources humaines

Nombre d'adhérents de l'association au 31 juin de l'année écoulée :

Dont Hommes Femmes

Moyens humains de l'association :

Nombre de bénévoles :

(Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée)

Nombre de salariés :

Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) :

Les ETPT correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail. À titre d'exemple, un salarié en CDI dont la quotité de travail est 80% sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un salarié en CDD de 3 mois, travaillant à 80% correspondant à 0,8 x3/12 soit 0,2 ETPT.

Cumul des cinq salaires annuels bruts les plus élevés (en euros) :

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

représentant l'association :

demande une subvention au Département d'un montant de : €

Je certifie :

- Que l'association est en règle au regard des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants
- La sincérité et l'exactitude des informations renseignées dont notamment les montants des demandes de subventions déposées auprès des financeurs publics
- Que les comptes et budget présentés ont été approuvés par les instances statutaires

Fait à, le

Signature et cachet de l'association,

Liste des pièces à joindre à la demande :

1. La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau...)
2. Un relevé d'identité bancaire, portant l'adresse correspondant à celle du SIRET
3. La copie du certificat d'inscription au répertoire SIRENE (SIRET)
4. La copie du dernier récépissé de déclaration en Préfecture
5. Les derniers bilans et comptes de résultat approuvés
6. Le dernier budget prévisionnel approuvé
7. Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont l'obligation
8. Le plus récent rapport d'activités approuvé
9. Le plus récent procès-verbal d'AG approuvé
10. L'attestation sur l'honneur dûment complétée à imprimer et scanner

Description du club

1) Niveau de compétition des équipes engagées en championnat national sur la saison 2023-2024

Équipe	Niveau de pratique sportive	Objectif à atteindre
Ex : équipe 1 féminine	Nationale féminine U18 élite	Le maintien

2) Encadrement sportif

Éducateurs (Nom, prénom)	Bénévole (B) Salarié (S)	Fonction (ex : équipe U13)	Diplôme (ex : Bees, Initiateur)	Nombre d'heures hebdo

3) Licences (Statistiques)

	TOTAL		Moins de 18 ans		Licences compétitions	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
Saison 2022-2023						
Saison 2021-2022						
Saison 2020-2021						
Saison 2019-2020						

7) Le budget de l'équipe ou des équipes engagées sur la saison (un budget par équipe engagée)

BUDGET DE L'ÉQUIPE ENGAGÉE EN CHAMPIONNAT NATIONAL

Nom de l'équipe :

Le total des charges doit être égal au total des produits.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74 - Subventions d'exploitation	
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs			
Locations		État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) :	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		Département(s) :	
Documentation		Intercommunalité(s) : EPCI	
62 - Autres services extérieurs		Commune(s) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Organismes sociaux (détailler) :	
Publicité, publication		Fonds européens	
Déplacements, missions		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Services bancaires, autres		Autres établissements publics	
63 - Impôts et taxes		Aides privées	
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Rémunération des personnels			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66 - Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

Notice explicative

Objectifs :

- Favoriser la représentativité des clubs d'Indre-et-Loire au niveau national
- Encourager la formation sportive pour l'accès au haut-niveau (entrées aux pôles, sélections régionales)

Bénéficiaires : associations sportives affiliées à au moins une fédération agréée par le ministère des sports et dont le siège social se situe en Indre-et-Loire

Condition d'obtention de l'aide : justifier de l'engagement d'au moins une équipe dans un championnat fédéral national, en catégories Séniors ou Jeunes, Hommes ou Femmes

Nature de l'aide : aide au fonctionnement sur critères

Modalités de calcul de la subvention :

1) Une part d'aide forfaitaire par équipe(s) engagée(s) tenant compte de la difficulté d'accès de la discipline (nombre de licenciés compétiteurs en Indre-et-Loire)

2) Une part d'aide sur critères :

- La part de jeunes licenciés (moins de 18 ans)
- L'encadrement sportif (éducateurs bénévoles, salariés)
- Le nombre d'officiels (juges, arbitres...)
- Les sportifs(ves) inscrit(e)s sur les listes ministérielles Espoir et Haut-niveau
- L'obtention de labels fédéraux
- la localisation du club
- l'accueil de pratiquants handisport
- l'évolution du nombre de licenciés du club depuis 4 ans
- la proportion de licenciés compétiteurs

Périodicité de la demande : une seule demande par club et par saison sportive

Procédure : le Conseil départemental fixe chaque année les dates de dépôt et de retrait des formulaires de demande de subvention **en version numérique uniquement**

Pour les documents volumineux utiliser la plateforme de téléchargement

<https://www.transfERNOW.net>

Seuls les dossiers en version numérique (envoi par mail à sports@departement-touraine.fr) seront recevables.

Tout dossier en version papier fera l'objet d'un rejet.

Modalités de versement de la subvention : à l'issue de la décision de la Commission permanente du Conseil départemental.